

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL, SEANCE ORDINAIRE, DU MERCREDI 3 JUIN 2020 A 20H30**

L'an deux mil vingt le mercredi 3 juin à 20h30, le Conseil Municipal de Bricqueboscq légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence du Maire, M. Hubert COLLAS.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de votants : 15

### Etaient présents :

Mesdames et Messieurs RENOUF Jessica, HAMELIN Dominique, QUELLIER-LAHAYE Marine, DABROWSKI Stanislas, POULAIN Thierry, BEAUGRAND Nicole, COLLAS Hubert, COTTEBRUNE Gilles, MILLET Florence, LETABLIER Marion, GARCIA Laurence, LEMAUX Fabienne, BIHEL François, HUREL Jean-François, LANIEPCE André

Secrétaire de séance : Madame MILLET Florence

Date de convocation : 28 mai 2020

Date d'affichage : 28 mai 2020

**Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2020**

## **ORDRE DU JOUR :**

### **021 : Installation des commissions communales**

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'Assemblée à former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. Le Maire est Président de droit des commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner les membres de chacune des commissions :

#### **Commission Finances et Administration Générale :**

- |                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| 1. Hubert COLLAS          | 4. Jean-François HUREL |
| 2. Marine QUELLIER-LAHAYE | 5. Jessica RENOUF      |
| 3. André LANIEPCE         |                        |

#### **Commission Travaux :**

- |                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| 1. Hubert COLLAS       | 5. Dominique HAMELIN |
| 2. Stanislas DABROWSKI | 6. Fabienne LEMAUX   |
| 3. François BIHEL      | 7. Marion LETABLIER  |
| 4. Florence MILLET     | 8. Thierry POULAIN   |

#### **Commission Voirie :**

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| 1. Hubert COLLAS     | 5. Dominique HAMELIN   |
| 2. Gilles COTTEBRUNE | 6. Nicole BEAUGRAND    |
| 3. André LANIEPCE    | 7. Marion LETABLIER    |
| 4. Thierry POULAIN   | 8. Stanislas DABROWSKI |

**Commission Communication :**

1. Marine QUELLIER-LAHAYE
2. Fabienne LEMAUX
3. Jean-François HUREL
4. Marion LETABLIER
5. Laurence GARCIA

**Commission Embellissement :**

1. Stanislas DABROWSKI
2. François BIHEL
3. Florence MILLET
4. Nicole BEAUGRAND

**Commission Sports et Associations :**

1. Gilles COTTEBRUNE
2. Florence MILLET
3. André LANIEPCE
4. Thierry POULAIN
5. Jessica RENOUF

**Commission Fêtes et Cérémonies :**

1. Marine QUELLIER-LAHAYE
2. Fabienne LEMAUX
3. Laurence GARCIA
4. Nicole BEAUGRAND

**Commission Cimetière :**

1. Hubert COLLAS
2. Stanislas DABROWSKI
3. Gilles COTTEBRUNE
4. François BIHEL
5. Florence MILLET
6. Jean-François HUREL
7. Fabienne LEMAUX

**Commission Carte communale :**

1. Hubert COLLAS
2. Stanislas DABROWSKI
3. Gilles COTTEBRUNE
4. Marine QUELLIER-LAHAYE
5. François BIHEL
6. Dominique HAMELIN
7. Jean-François HUREL
8. André LANIEPCE
9. Nicole BEAUGRAND
10. Thierry POULAIN

**Commission d'Appel d'offres :**

- Hubert COLLAS

Suppléante : Marine QUELLIER-LAHAYE

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Stanislas DABROWSKI	Jean-François HUREL
Gilles COTTEBRUNE	Nicole BEAUGRAND
François BIHEL	Fabienne LEMAUX

**Commission Scolaire et Périscolaire :**

1. Marine QUELLIER-LAHAYE
2. Laurence GARCIA
3. Jessica RENOUF
4. André LANIEPCE

-----

## Autres

### **Délégués aux affaires scolaires :**

- Hubert COLLAS

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Jessica RENOUF	Laurence GARCIA

### **Association des personnes âgées du Canton :**

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Florence MILLET	Jessica RENOUF

### **Correspondant « Défense » :**

- Hubert COLLAS

### **Correspondant « Risques majeurs » :**

- Stanislas DABROWSKI

### **Représentant Manche Numérique :**

- Jean-François HUREL

-----

## CCAS

### **Membres du CCAS :**

1. Président : Hubert COLLAS
2. Stanislas DABROWSKI
3. André LANIEPCE
4. Thierry POULAIN

### **Hors Conseil :**

1. Nicole LECONTE
2. Catherine JOURDAIN
3. Odile MAHIEU
4. Monique LE COUTOUR

## **022 : FDGDON 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le FDGDON pour la lutte contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche pour l'année 2020.

Plus de xx nids ont été recensés en 2019.

Il est proposé de signer cette convention qui permet de surveiller, prévenir et lutter contre les frelons asiatiques pour une durée d'un an.

Le montant de participation de la Commune de Bricquebosq s'élève à **24,00 euros** (vingt-quatre euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** des membres présents, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour la lutte contre les frelons asiatiques avec le FDGDON pour l'année 2020 pour un montant de **24,00 euros**.
- **DE RETENIR** l'entreprise « Jean CONSTANTINIDIS » de GROSVILLE (choix 1) et l'entreprise « Désinfection Jean-Michel BOLLUT » de Helleville (choix 2).

### **023 : Remise gracieuse des titres de recettes des loyers du local commercial au 3 Village de l'église**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22-16 et L. 2122-23,

**Vu** le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

**Vu** le décret n°2020-344 du 27 mars 2020 complétant le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

**Vu** la décision du Maire n°001-2020 du 2 avril 2020, concernant la suspension de l'émission des titres de recettes pour les loyers des mois d'avril, mai et juin 2020 de Mme LEPETIT Sarah, gérante du restaurant « CHEZ SARAH », situé au 3 Village de l'Eglise à Bricqueboscq (50340),

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la remise gracieuse de l'émission des titres de recettes des loyers d'avril, mai et juin 2020 de Madame LEPETIT Sarah gérante de « CHEZ SARAH ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

- **APPROUVE** la remise gracieuse de l'émission des titres de recettes des loyers pour les mois d'avril, mai et juin 2020 de Madame LEPETIT Sarah, gérante de « CHEZ SARAH » situé au 3 Village de l'Eglise à Bricqueboscq (50340).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **024 : Renouvellement Bail 10 La Sainterie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune loue le logement situé au 10 la Sainterie à Madame ARNAUD Yvette le 1<sup>er</sup> avril 2017 est contracté par tacite reconduction. Comme demandé par la Trésorerie, le Conseil Municipal propose à Madame ARNAUD Yvette un nouveau bail pour une durée de 3 ans à reconduction expresse.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce bail pour une durée de trois ans qui prendra fin le 31 mars 2023. Le montant du loyer mensuel est fixé à 498,20 euros HT. Le montant du loyer sera révisé à la date anniversaire selon l'indice publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

- **APPROUVE** le renouvellement du bail situé 10 La Sainterie à Bricqueboscq pour une durée de 3 ans ayant pour date d'effet du 1er avril 2020 au 31 mars 2023 si Madame ARNAUD Yvette accepte ce nouveau délai.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **025 : Renouvellement Bail Local Commercial au 3 Village de l'Eglise**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est liée par un bail commercial avec Madame LEPETIT Sarah. Le restaurant « CHEZ SARAH » situé 3 villages de l'église, cadastré ZH190.

Ce bail est arrivé à échéance le 31 mai 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce bail pour une durée de neuf ans qui prendra fin le 31 mai 2029. Le montant du loyer mensuel est fixé à 316,20 euros HT. Le montant du loyer sera révisé à la date anniversaire de l'entrée en jouissance selon l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

- **APPROUVE** le renouvellement du bail commercial situé 3 village de l'église à Bricqueboscq à Madame LEPETIT Sarah,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **026 : Achat masques « Grand Public »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 600 masques en tissus « Grand Public » ont été acheté auprès de la société « CHEF de FILE » pour un montant de 1 899,00 euros TTC afin d'être distribués aux habitants de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** des membres présents :

- **D'ACHETER** les masques « Grand Public » pour un montant de **1 899,00 euros TTC** (*mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros toutes taxes comprises*).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **027 : Devis Cloche Eglise**

**Vu** la délibération n°006-2020 en date du 19 février 2020 concernant la réparation de la cloche de l'église ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'intervention de l'entreprise Biard-Roy lors de la visite de maintenance de l'horloge et de la cloche de l'église, l'entreprise a relevé une oxydation au niveau de l'anse maîtresse et conseille une passivation de la cloche.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'étudier le devis de l'entreprise Biard-Roy d'un montant de 1 200,00 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **D'AUTORISER** la réparation de la cloche de l'église auprès de l'entreprise Biard-Roy pour un montant de **1 200,00 € H.T.** (*mille deux cent euros hors taxes*) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Nomination d'un délégué SDEM50**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il n'est pas nécessaire de nommer un délégué du SDEM50. La Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) gère ce point jusqu'à la fin de l'année. Par contre, il est probable qu'à partir du début 2021, la commune sera dans l'obligation de nommer un délégué.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Scolaire :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal au sujet de la mise en place du protocole pour l'accueil des élèves sur la Commune. Madame TISON a fait part à Monsieur le Maire que de nombreux parents cherchent à mettre leurs enfants à l'école. Or avec la mise en place des gestes barrières, il est à l'heure actuelle impossible d'accueillir plus d'élèves que ceux prévus initialement.

Deux institutrices accueillent les élèves (10 et 15 élèves par classe dispatcher sur deux journées par semaine). Un agent a été mis en renfort et une ATSEM pour aider les institutrices.

A ce jour, la convention 2C2S (*Sport Santé Culture Civisme*) ne peut pas être mise en place ; aucun local n'est disponible pour recevoir les équipements nécessaires à l'application de cette convention au sein de la commune de Bricqueboscq.

## **Maques « Grand Public » :**

Distribution des masques prévus les jeudi 4 juin et samedi 6 juin de 9H00 à 12H00 en Mairie.

## **Travaux :**

**Logement 8 La Sainterie** : Madame LEMAUX informe les membres du Conseil Municipal que les nouveaux locataires sont dans leur logement. Les travaux restant à réaliser sont le sol, la peinture et la mise en place des plinthes.

**Logement 10 La Sainterie** : Le compteur d'eau a été posé le mercredi 3 juin 2020.

**Sécurisation abri-bus** : Madame LEMAUX informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux afin de sécuriser l'abri-bus. Un panneau stop, ainsi qu'un passage piéton sont à prévoir afin de sécuriser l'abri-bus.

**Nettoyage et embellissement** : Madame MILLET demande à Monsieur le Maire quand les travaux de nettoyage de la commune vont être effectués. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ces travaux seront réalisés pendant 10 semaines par l'agent technique communal : nettoyage des poteaux, des marches de la croix rose, achat de fleurs et plants.

**Eglise** : Monsieur Thierry POULAIN informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de changer le câble d'alimentation des ampoules de l'église (100 mètres de câble de 1.5).

**Chemins et Voirie** : Monsieur COTTEBRUNE 3<sup>ème</sup> adjoint informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés auprès de deux entreprises BOUREL (remblais des chasses) et HAMEL (débernage et creux) afin de pouvoir effectuer des travaux des voies communales (11 kilomètres de voirie).

**Décharges Sauvages** : Monsieur POULAIN, conseiller municipal signale une décharge sauvage dans une chasse.

**Site Internet** : Monsieur HUREL, conseiller municipal, propose au Conseil Municipal de la mise en place d'un site internet. Le coût prévisionnel de l'hébergement du site pour la première année est de 244 euros HT et de 191 euros HT pour les années suivantes. Une réunion afin de délibérer sur ce projet sera établie dans 12 semaines afin que Monsieur HUREL puisse amener les éléments nécessaires à la mise en place du site internet (hébergement...).

## **Réunions :**

Monsieur DABROWSKI, 2<sup>ème</sup> adjoint, demande aux membres du Conseil Municipal de fixer les dates des prochains Conseil Municipaux. Monsieur le Maire propose d'établir un calendrier des réunions de Conseil Municipal toutes les 6 semaines, les réunions seront maintenues tous les mercredis soir à partir de 20H30.

La réunion du Maire et des adjoints tous les mardis après-midi à partir de 14H00.

Monsieur COTTEBRUNE informe les membres de la Commission Voirie qu'une réunion se déroulera le samedi 13 juin 2020 à 9H30 à la Mairie.

Monsieur LANIEPCE demande aux membres du Conseil par quel moyen seront transmises les convocations aux réunions de conseil et des commissions. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les convocations aux diverses commissions seront transmises par @mail ; les convocations aux Conseil Municipal de la commune et aux Conseil d'Administration du CCAS seront transmises par courrier signées du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.